



**MAIRIE DES VARENNES**

40 PLACE DES MARRONNIERS - 31450 VARENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 JUIN 2026**  
**Délibération N° 2026-06-20**

L'an deux mille vingt-six, le VENDREDI cinq juin à 12 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué le 29/05/2026, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Edouard MERICQ, Maire.

**Présents** : Elsa Méricq, Isabelle Franques, Edouard Méricq, Julie Valentin, Véronique Sales de Gauzy, Thierry Pieters, Iris Bardin, Théo Stephan

**Absents** : Roselyne Goux, Emmanuel Jean, Cédric Penard

**Pouvoir** : Cédric Penard donne son pouvoir à Edouard MERICQ

**Secrétaire de séance** : Elsa Méricq

**Adhésion à la centrale d'achat UGAP pour  
l'approvisionnement en électricité sur la période 2028-2030**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;

Depuis 2022, la majorité des communes du Sicoval bénéficie d'un groupement d'achat coordonné par le Sicoval pour l'approvisionnement en électricité : 32 communes adhèrent au marché actuellement en cours, qui s'achèvera le 31/12/2027.

Ces groupements avaient pour objectif d'animer la concurrence, d'améliorer la qualité de la relation avec nos fournisseurs et d'optimiser financièrement les achats d'électricité. Ces objectifs ont bien été atteints jusqu'en 2024, années au cours desquelles des économies substantielles ont été réalisées par rapport à l'UGAP.

Ce n'est plus le cas à partir de 2025, l'UGAP ayant amélioré ses techniques d'achat et obtenu des tarifs plus compétitifs. Cette tendance devrait vraisemblablement se poursuivre dans les prochaines années.

Dans la perspective de l'échéance de ce marché, une réflexion a été engagée et partagée en conférence des maires du 2/06/2026 sur les modalités d'approvisionnement à retenir à compter du 1/1/2028, avec 2 hypothèses possibles :



1. Renouvellement du groupement d'achat, dans la continuité des précédents
2. Adhésion à l'UGAP (à effectuer avant le 26/06/2026)

**Au vu de ces éléments, le Sicoval s'est positionné en faveur de l'adhésion à la centrale d'achat UGAP.**

Madame/Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la règle de la commande publique autorise les pouvoirs adjudicateurs territoriaux à recourir aux achats centralisés par un outil dédié dénommé Centrale d'Achat.

Une centrale d'achat permet à un groupement d'acheteurs de recourir à une même procédure d'achat et est définie par l'article L2113-2 du code de la commande publique.

L'article L2113-4 du code de la commande publique précise que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Madame/Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la **date limite d'adhésion à l'UGAP pour l'achat d'électricité 2028-2030 est fixée au 26 juin 2026**. Compte tenu de ce délai, les services du Sicoval et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat SOLEVAL seront particulièrement mobilisés pour accompagner les communes dans cette transition.

Monsieur le maire propose que la commune adhère à l'UGAP pour la fourniture d'électricité 2028-2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'UGAP pour la fourniture d'électricité 2028-2030
- Approuve le projet de convention d'adhésion annexé à la présente délibération
- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tous actes afférents

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varennnes, le 05/06/2026

Le Maire, Edouard MERICQ

La Secrétaire de séance, Elsa MERICQ



Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11

Présents : 8

Absents excusés : 3

Procuration : 1

Votants : 9

40 place des Marronniers - 31450 LES VARENNES

Téléphone : 05.61.81.47.64 Mail : mairiedevarennnes@wanadoo.fr

